

Contact presse : SHAUNA GREW

✉ sgrew@cd-essonne.fr

☎ 01 77 58 12 55 / 06 77 01 89 92

Lundi 27 novembre 2017

Espaces naturels sensibles : le Département acquiert le Moulin d'Echarcon

La propriété du « Moulin d'Echarcon », située au cœur des Marais de la basse vallée de l'Essonne, est un ensemble foncier remarquable qui s'inscrit dans le programme départemental de reconquête des zones humides. Son acquisition permettra la conservation du patrimoine naturel et son ouverture au public.

Depuis 25 ans, les marais de la basse vallée de l'Essonne ont été identifiés comme prioritaires par le Département dans le cadre de sa politique des Espaces naturels sensibles.

En effet, ces marais constituent une zone majeure d'expansion des crues stratégiques pour le territoire et sont concernés par le Plan de prévention du risque inondation de l'Essonne.

« Ils ont ainsi joué un rôle primordial à l'occasion des épisodes d'inondation de mai et juin 2016, en stockant une partie de l'onde de crue de la rivière Essonne, en limitant la submersion des zones urbaines situées à l'aval et en contribuant à la protection des populations de la vallée. Ils jouent également une fonction importante de soutien des niveaux d'eau de la rivière en période d'étiage » rappelle **François Durovray, Président du Département de l'Essonne.**

La collectivité a donc acquis près de 510 hectares et conduit un programme ambitieux de reconquête des zones humides, en partenariat avec les communes et les structures intercommunales.

« Située au cœur de ces marais, la propriété du Moulin d'Echarcon constituait un ensemble stratégique aux enjeux forts pour le Département. L'acquisition de ce bien va permettre au Département de restaurer la trame verte et bleue et les paysages de la vallée, de rétablir les continuités piétonnes et d'ouvrir à terme de nouveaux espaces naturels de qualité au public » conclut **Brigitte Vermillet, Vice-présidente déléguée au développement durable et à l'environnement.**